

LYON

Vendredi 28 Novembre 2014

5^{ÈME} COLLOQUE RÉGIONAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE

DES AVOCATS CONSEILS AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Auditorium Malraux
Université Jean Moulin - Lyon 3
Manufacture des Tabacs
16, rue Rollet
69007 Lyon
Métro ligne D, arrêt Sans-souci
Tram T.4, arrêt Manufacture des tabacs

LE MAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

*L'actualité des marchés, du contentieux
de l'urbanisme, du pouvoir de police
et du logement*

**Avec le concours
et la Co-direction
scientifique de :**

- **La Cour Administrative
d'Appel de Lyon**
- **L'Université Jean Moulin
Lyon 3 - Institut d'Etudes
Administratives**



L'actualité des marchés, du contentieux de l'urbanisme, du pouvoir de police et du logement

> 9h00

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

> 9h30

OUVERTURE DES TRAVAUX

Cyrille BARDON

Avocat au Barreau de Paris - Président de l'AFAC

Jean-Marc LE GARS

Conseiller d'Etat - Président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon

Caroline CHAMARD-HEIM

Professeur de Droit Public

Vice Présidente de l'Université Jean Moulin - Lyon 3

Philippe GALLIARD

Avocat au Barreau de Grenoble

Vice-président de l'AFAC, Directeur du Colloque

> 10h - 11h

1^{ère} PARTIE : LES MARCHES PUBLICS

Textes et jurisprudences relatifs aux référés précontractuels, aux référés contractuels, aux procédures en responsabilité quasi-contractuelle et quasi-délictuelle, procédures éventuelles en direction des actes détachables, référés-expertise et référés-provision.

Animée par :

Aldo SEVINO

Avocat au Barreau de Lyon - Membre de l'AFAC

Jean-Paul WYSS

Président de Chambre à la Cour Administrative d'Appel de Lyon

Jean-François SESTIER

Professeur de Droit Public à l'Université Jean Moulin - Lyon 3
et Avocat au Barreau de Lyon

> 11h - 12h

2^{ème} PARTIE : LES REFORMES DU CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Contenus, analyses et jurisprudences de la réforme du contentieux administratif résultant en particulier des dispositions de l'ordonnance 2013-630 du 18/07/2013, attribution au juge administratif du pouvoir de chiffrer les conséquences financières résultant des procédures abusives et de condamner leur auteur, nouvelle définition de la qualité pour agir, nouveaux pouvoirs du juge rapporteur, nouvelles restrictions des procédures d'appel, contrôle par le Juge administratif des transactions intervenues pendant l'instance.

Animée par :

Philippe GALLIARD

Avocat au Barreau de Grenoble - Membre de l'AFAC

Daniel RIQUIN

Premier Vice-Président

de la Cour Administrative d'Appel de Lyon

Elise CARPENTIER

Professeur de Droit Public à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

L'actualité des marchés, du contentieux de l'urbanisme, du pouvoir de police et du logement

> 12h - 13h

3^{ème} PARTIE : LES POUVOIRS DE POLICE

Textes et jurisprudences définissant les pouvoirs de police du maire : les nouveaux domaines d'intervention, le contrôle jurisprudentiel, la responsabilité éventuelle de la commune en cas de carence. Y a-t-il transfert possible de compétences au profit des présidents d'E.P.C.I. à fiscalité propre.

Animée par :

Gérard ANCEAU

Avocat au Barreau de Valence - Membre de l'AFAC

Philippe GAZAGNES

Président Assesseur à la Cour Administrative d'Appel de Lyon

Hervé De GAUDEMAR

Professeur de Droit Public à l'Université Jean Moulin - Lyon 3

> 13h - 14h

PAUSE DEJEUNER

> 14h - 15h

4^{ème} PARTIE : LOGEMENT - LOI ALUR

Les réformes de la loi ALUR : nouvelles exigences des SCOT et des PLU, mise en place des PLUI, les simplifications des PU, ZAC et AFUP, le renforcement du droit de préemption, le droit au logement opposable, l'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale.

Animée par :

Yann ROUANET

Avocat au Barreau des Hautes-Alpes - Membre de l'AFAC

Hadi HABCHI

Premier Conseiller au Tribunal Administratif de Lyon

Simon GILBERT

Professeur de Droit Public à l'Université Lumière-Lyon 2

> 15h - 16h

ANALYSES - BILANS - SYNTHESSES

Jean CAPIAUX

Avocat au Barreau de Paris - Président d'honneur de l'AFAC

Pierre DEVARENNE

Avocat au Barreau de Châlon en Champagne - Président d'honneur de l'AFAC

> 15h - 16h

FIN DES TRAVAUX

Colloque permettant de valider 7 heures de formation continue pour les Avocats

LES INTERVENANTS : **G rard ANCEAU***Avocat au Barreau de Valence - Membre de l'AFAC* **Cyrille BARDON***Avocat au Barreau de Paris - Pr sident de l'AFAC* **Jean CAPIAUX***Avocat au Barreau de Paris
Pr sident d'honneur de l'AFAC* **Elise CARPENTIER***Professeur de Droit Public
  l'Universit  Jean Moulin - Lyon 3* **Caroline CHAMARD-HEIM***Professeur de Droit Public
Vice Pr sidente de l'Universit  Jean Moulin - Lyon 3* **Pierre DEVARENNE***Avocat au Barreau de Ch lon en Champagne
Pr sident d'honneur de l'AFAC* **Philippe GALLIARD***Avocat au Barreau de Grenoble
Vice-pr sident de l'AFAC* **Herv  De GAUDEMAR***Professeur de Droit Public
  l'Universit  Jean Moulin - Lyon 3* **Philippe GAZAGNES***Pr sident Assesseur
  la Cour Administrative d'Appel de Lyon* **Simon GILBERT***Professeur de Droit Public
  l'Universit  Lumier  - Lyon 2* **Had  HABCHI***Premier Conseiller au Tribunal Administratif de Lyon* **Jean-Marc LE GARS***Conseiller d'Etat
Pr sident de la Cour Administrative d'Appel de Lyon* **Daniel RIQUIN***Premier Vice-Pr sident
de la Cour Administrative d'Appel de Lyon* **Yann ROUANET***Avocat au Barreau des Hautes-Alpes
Membre de l'AFAC* **Jean-Fran ois SESTIER***Professeur de Droit Public
  l'Universit  Jean Moulin - Lyon 3
Avocat au Barreau de Lyon* **Aldo SEVINO***Avocat au Barreau de Lyon - Membre de l'AFAC* **Jean-Paul WYSS***Pr sident de Chambre
  la Cour Administrative d'Appel de Lyon***LE MAIRE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX*****L'actualit  des march s, du contentieux de l'urbanisme,
du pouvoir de police et du logement***

Lors de son Colloque de mars 2012, l'AFAC s'est pench e sur les avanc es des juridictions administratives au regard du contentieux de l'urbanisme.

Lors de son colloque,   l'Assembl e Nationale, en octobre dernier, l'AFAC a propos  une synth se de la nouvelle ma trise fonci re des collectivit s locales.

Depuis, de nombreuses modifications l gislatives ou r glementaires substantielles, sont intervenues, aussi bien au regard des march s publics, de la nouvelle organisation du contentieux de l'urbanisme, des pouvoirs de police et, enfin, au regard du logement et, en particulier, au travers des multiples et nombreuses dispositions de la loi ALUR.

Ce seront donc les axes principaux du colloque propos s le 28 novembre prochain.

*Mieux encore, un tel colloque s'impose doublement aujourd'hui :
- d'une part, compte-tenu du renouvellement consid rable des  lus municipaux, intervenu   l'issue des  lections de mars 2014.
- d'autre part, pour mieux se pr parer au nouveau d coupage des comp tences qui s'annonce   tr s court terme.*

Nous remercions les Magistrats de la Cour Administrative d'Appel de Lyon et les universitaires de l'Universit  Jean Moulin - Lyon 3 d'avoir accept  de partager la co-direction scientifique de ce Colloque.

Philippe GALLIARD*Avocat au Barreau de Grenoble
Directeur du Colloque***Cyrille BARDON***Avocat au Barreau de Paris
Pr sident de l'AFAC***CONDITIONS GENERALES****Participation aux frais**

100  TTC par personne, incluant l'invitation au buffet-d jeuner.

INSCRIPTION

L'inscription au colloque se fait   l'aide du bulletin d'inscription ci-joint. Il convient de le retourner   l'attention de Madame St phanie POUTIGNAT - Cour Administrative d'Appel de Lyon - 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03. Le r glement s'effectue suivant un ch que libell    l'ordre de l'AFAC, Colloque 2014, ou encore par virement au b n fice de la Soci t  G n rale de Ch lon en Champagne, compte n  3003-01691-00150138059-83. Un accus  de r ception valant facture acquit e sera envoy    chaque inscrit   r ception du ch que ou du virement.

FORMATION

Cette journ e peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est  valu e   7 heures de formation.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom : **Pr nom :**

Fonction :

Adresse :

Mode de paiement :